

✓ RESERVATION

Afin de réserver en ligne :

- Le locataire doit remplir le bulletin de demande de réservation et préciser ses coordonnées bancaires pour le règlement de l'acompte, représentant 25% du montant du séjour (paiement sécurisé – serveur SSL).

Ou

- Le locataire imprime le bulletin de demande de réservation, le remplit et le retourne à la Centrale de Réservation accompagné d'un acompte alors versé sous forme de chèque, libellé à l'ordre de « **SARL l'Escale du Perthuis** ».

La réservation ne devient effective qu'après notre accord (par l'envoi d'un contrat de location) et suite au prélèvement de l'acompte.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être sous-louée ou cédée à un tiers.

Le solde du séjour réservé ainsi que les suppléments et taxes éventuelles est payable en totalité le jour d'arrivée.

✓ DEPOT DE GARANTIE

1 chèque de 300 euros (non encaissé) à l'ordre du camping doit être joint au règlement du solde (à votre arrivée). Il s'agit du dépôt de garantie concernant le ménage non effectué au moment du départ et les dégradations matérielles éventuelles. Le Locataire est tenu de vérifier l'inventaire à son arrivée et de signaler à l'accueil toute anomalie au plus tard le lendemain midi de son arrivée. Ce dépôt de garantie vous sera restitué le jour de votre départ après état des lieux. En cas de départ anticipé, le chèque sera détruit si la location est convenable ou renvoyé (dans ce cas le client laisse une enveloppe timbrée), déduction faite du coût du matériel manquant, et des éventuels frais de ménage s'il y a lieu.

✓ OCCUPATION

Les mobil-homes doivent uniquement être occupés par les personnes inscrites au contrat, le nombre de celles-ci ne pouvant excéder six. En cas de non-respect, le bailleur pourra demander un supplément de loyer ou refuser l'entrée des lieux.

Nos amis les chiens sont autorisés dans les locations ; à raison d'un seul par installation. **Lors de la réservation, vous devez nous envoyer le carnet de vaccination ainsi que le certificat de vaccination contre la rage.**

✓ ANNULATION du SEJOUR

Toute annulation devra être notifiée par courrier, la date du cachet faisant foi. Il vous sera retenu, ou vous restera à régler :

. un montant égal à 25% du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

. un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

✓ RETARD, DESISTEMENT SUR LE SITE

Chaque nuitée du séjour non utilisée (retard, départ anticipé, absence) est à votre charge.

En l'absence de message écrit précisant la modification de la date de votre départ ou d'arrivée, la location devient disponible le lendemain de votre date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location, et à partir de 15 heures.

Le règlement intégral du séjour demeure exigé.

✓ RESPONSABILITE

Il appartient au locataire de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, dommages, dégâts suite à inondation, tempête, ...

✓ LES LITIGES

Les litiges éventuels seront de la compétence du Tribunal d'instance des Sables d'Olonne.

✓ REGLEMENT INTERIEUR

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.